



DUPLICATA

DIRECTION DES CLIENTS
PROFESSIONNELS

M CANDON LOUIS - BLEU IRIS PAYSAGE
ROUTE FERME DU CHATEAU
14450 GRANDCAMP MAISY

Vos informations client

4 Votre référence client :

300 001 714 867

4 Lieu de consommation :

M CANDON LOUIS - BLEU IRIS
PAYSAGE
ROUTE FERME DU CHATEAU
14450 GRANDCAMP MAISY

Electricité :

Installation : 0001454444
Point de livraison : 02421418234384

4 Autres informations :

Siret :

38488655200015

Vos contacts utiles

4 Service Clients :

Du lundi au vendredi : 8h30 - 18h00
tel. 0969 32 3300*
fax. 0811 01 22 22

pro.engie.fr

ENGIE
Service clients professionnels
TSA 15702
59783 LILLE CEDEX 9

4 Dépannage 24H/24 :

Electricité : 09 726 750 14*

*Appel Non Surtaxé

Avec la facture en ligne, dès l'émission de votre facture, vous pouvez la consulter et la télécharger à tout moment depuis votre Espace Client.



Vos prochaines échéances

4 Prochaine facture :

vers le 10 juillet 2019

4 Prochain relevé :

vers le 10 juillet 2019

MONTANT TTC prélevé le 1 août 2018

562,54 €

Cette facture est basée sur le relevé de vos consommations.

< électricité	583,77 €
< acheminement	416,26 €
< remises et promotions	-61,75 €
total hors toutes taxes	938,28 €
Taxes et contributions	332,85 €
total HTVA	1 271,13 €
TVA à 5,5 % calculée sur 131,92 €	7,26 €
TVA à 20,0 % calculée sur 1 139,21 €	227,84 €
Total TVA (TVA payée sur les débits)	235,10 €
total TTC	1 506,23 €
Déduction des prélèvements effectués	-943,69 €
dont TVA collectée à 5,5 %	-6,49 €
TVA collectée à 20,0 %	-136,62 €
montant à prélever	562,54 €

Un paiement anticipé ne donnera lieu à aucun escompte.

Détails au verso ->

Information réglementaire



Selon les dispositions prévues par votre contrat, votre prix répercute l'évolution du tarif d'utilisation des réseaux de distribution à compter du 1er juillet 2018, telles que définies dans les délibérations de la Commission de Régulation de l'Energie du 12 avril 2018 et du 2 mai 2018.

Cette révision s'applique pour les livraisons à compter du 1er juillet 2018.

Ü Pour mieux comprendre votre facture

Vous trouverez au verso le détail de vos consommations et de votre facturation (totaux hors taxes, par TVA et toutes taxes comprises).

Ü Pour être facturé au réel.

Pour les clients non télérelevés: un technicien procédera à la relève des index de votre compteur pour votre prochaine facture. Ce relevé doit être effectué au moins une fois par an.

Les clients équipés d'un compteur communicant sont facturés sur la base de leur consommation réelle relevée par télé-relève.

Votre contrat d'énergie

4 Electricité : Votre offre de fourniture d'électricité Garantie d'Origine renouvelable

- Votre contrat arrive à échéance le 31/01/2020. Il sera renouvelé tacitement (préavis de résiliation : 2 mois).
- Tarif BT (jusqu'à 36 kVA inclus) à 2 plages temporelles, Moyenne utilisation. Puissance souscrite 6 kVA. Segment C5.
- Compteur électronique.

Electricité

	n° de compteur	ancien index	nouvel index	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Abonnement du 28/07/17 au 11/07/18						46,47	5,5%
Consommation heures pleines TURPE du 28/07/17 au 11/07/18	334	54563	62206	7643	0,05275	403,17	20,0%
Consommation heures creuses TURPE du 28/07/17 au 11/07/18	334	36364	38535	2171	0,04595	99,76	20,0%
Obligations du 28/07/17 au 31/12/17				4717	0,00235	11,08	20,0%
Obligations du 01/01/18 au 11/07/18				5097	0,00457	23,29	20,0%

Acheminement

	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Abonnement du 28/07/17 au 31/07/17			0,59	5,5%
Abonnement du 01/08/17 au 11/07/18			66,67	5,5%
Consommation heures pleines TURPE du 28/07/17 au 31/07/17	37	0,03950	1,46	20,0%
Consommation heures pleines TURPE du 01/08/17 au 11/07/18	7606	0,03890	295,87	20,0%
Consommation heures creuses TURPE du 28/07/17 au 31/07/17	3	0,02450	0,07	20,0%
Consommation heures creuses TURPE du 01/08/17 au 11/07/18	2168	0,02380	51,60	20,0%

Taxes et Contributions

	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Contribution tarifaire d'acheminement (67,26 € x 0,2704)			18,19	5,5%
Taxes locales - part communale (3)	9814	0,00638	62,56	20,0%
Taxes locales - part départementale (3)	9814	0,00319	31,28	20,0%
Contrib. service public élec du 28/07/17 au 11/07/18	9814	0,02250	220,82	20,0%

Services et prestations techniques

	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Espace Client			Gratuit	

Remises et promotions

	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Promotion de 20,00% sur la consommation Electricité du 28/07/17 au 31/10/17	225	0,05275	-11,87	20,0%
Promotion de 20,00% sur la consommation Electricité du 01/11/17 au 28/01/18	679	0,05275	-35,82	20,0%
Promotion de 20,00% sur la consommation Electricité du 28/07/17 au 31/10/17	19	0,04595	-0,87	20,0%
Promotion de 20,00% sur la consommation Electricité du 01/11/17 au 28/01/18	287	0,04595	-13,19	20,0%

Total de votre facture

Total hors TVA en euros	Total TVA au taux de 5,5 %	Total TVA au taux de 20,0 %	TOTAL TTC en euros
1 271,13	7,26	227,84	1 506,23

Historique de vos consommations en kWh

Electricité



Historique de votre facturation en €

2017	juil	25,60
2018	juil	562,54

Montants TTC, services compris

Comprendre votre facture récapitulative

Les taxes et contributions liées à l'énergie

Détail des renvois sur votre facture :

(3) Les taxes locales collectées par les fournisseurs d'énergie sont reversées aux communes et aux départements.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) :

Payée sur les débits, elle s'applique à l'abonnement, la consommation, les prestations, les contributions et taxes locales d'électricité.

Contribution tarifaire d'acheminement (CTA) :

Tous les clients y sont assujettis. Pour le gaz naturel, elle est calculée sur la base du tarif d'acheminement ; pour l'électricité sur la base de la puissance souscrite, de la version d'utilisation et du type de comptage. Cette taxe est reversée à la caisse nationale des industries électriques et gazières.

Taxes sur la consommation d'électricité :

Ces taxes sont appliquées à toutes les ventes d'électricité en France. Depuis le 01/01/11, elles sont calculées sur la base de la consommation facturée du prix national 0,0008 EUR multiplié par un coefficient (8,0000 pour la commune et 4,0600 pour le département).

Le prix appliqué qui en résulte est indiqué dans la colonne prix unitaire HT en euros.

Contribution :

La contribution aux charges de service public de l'électricité est reversée à la caisse des Dépôts et Consignations.

La commercialisation et la distribution de l'énergie

Le fournisseur :

ENGIE est votre fournisseur d'énergie et commercialise des offres de gaz naturel (au tarif réglementé ou à prix de marché) et d'électricité (à prix de marché uniquement). C'est votre interlocuteur unique pour toutes les questions liées à votre contrat d'énergie.

Le distributeur :

Son rôle est notamment d'assurer la distribution de l'énergie et l'entretien des réseaux.

Il intervient, par exemple, lors du raccordement de votre local au réseau et lors du relevé des compteurs.

La facturation

La facture basée sur index estimé :

Les estimations de consommation, permettant d'établir votre facture, sont effectuées par le fournisseur pour le gaz naturel et par le distributeur pour l'électricité. Ces estimations sont calculées en fonction d'un historique de vos consommations.

La facture basée sur un relevé des consommations :

Les relevés de compteur sont effectués par votre distributeur. Si vous êtes absent lors du passage du technicien, le distributeur transmet au fournisseur une estimation de votre consommation.

Avis de prélèvement automatique

Conformément à votre demande, le montant de votre facture sera prélevé sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées. Merci de nous signaler toute modification de vos coordonnées bancaires.

Facture n° 704646241 du 17/07/18	montant TTC	prélevé le :
M CANDON LOUIS - BLEU IRIS PAYSAGE	562,54 euros	01/08/2018
Ref. de votre compte : 300001714867		(date limite de paiement)
Ref. Unique de Mandat : 00GAM0261511		
Id. Créancier SEPA : FR03RAP002381		
Echéancier n° : PP917000148736 du 11 juillet 2017		

Titulaire du compte	Références du compte	
M CANDON LOUIS - BLEU IRIS PAYSAGE	nom de la banque CRCMM DE BRETAGNE NORMANDIE - AG CAEN	IBAN FR76 1714 9402 0076 0015 3658 761

Comprendre votre facture récapitulative

Les moyens de paiement

Différents modes de paiement s'offrent à vous.

- = **La mensualisation** : le règlement de vos factures se fait tous les mois, par prélèvement automatique sur votre compte bancaire. Votre budget énergie est ainsi lissé sur l'année.
- = **Le prélèvement automatique** : pour y souscrire, rendez-vous dans votre espace client à la rubrique « contrat et services » pour remplir votre formulaire en ligne.
- = **La carte bancaire** : disponible dans votre espace client sur paiement.pro.engie.fr ou appelez le numéro dédié 09 77 405 405 (prix d'un appel local non surtaxé).
- = **Le règlement par TIPSEPA** : retournez daté et signé votre TIPSEPA pré-rempli à l'adresse indiquée.
- = **Le chèque** : joindre votre chèque au coupon de paiement non signé.
- = **Le paiement en espèces** : par mandat dans un bureau de poste (frais à la charge des clients gaz naturel consommant plus de 30 000 kWh/an et pour les clients électricité ayant souscrit une puissance supérieur à 36 kVA).

Pour modifier votre mode de paiement, appelez votre Service Clients (numéro indiqué en 1^{ère} page de votre facture dans le bloc « Vos contacts utiles »).

Taux d'intérêt appliqué en cas de retard de paiement : 2,67%, indemnité forfaitaire de recouvrement : 40 euros HTT

L'origine* de votre électricité :

- = 81,41 % Nucléaire
- = 11,94 % Energies renouvelables (Hydraulique : 4,87% - Eolien : 4,12% - Biomasse : 1,49% - Solaire : 1,46%)
- = 6,65 % Energie fossile (fioul, charbon, gaz)

* injectée sur le réseau français en 2015, selon les chiffres du mix énergétique résiduel publiés par PowerNext.

Indicateur d'impact environnemental sur pro.engie.fr.

En cas de réclamation et de litige

Toute réclamation peut être adressée à votre service clients à travers le formulaire en ligne sur le site pro.engie.fr ou par courrier :

ENGIE - Service Clients Professionnels - TSA 15702 - 59783 LILLE CEDEX 9

En cas d'insatisfaction à notre courrier de réponse ou bien d'absence de retour, vous pouvez contacter le médiateur ENGIE. Il faut avoir eu recours préalablement aux deux premiers niveaux de réclamation, et ne pas être satisfait par la solution apportée.

L'accès au médiateur est libre et gratuit. Huit valeurs, dont celles d'impartialité et de respect du contradictoire, guident ses interventions. Il est signataire de la Charte des Médiateurs de services au public. Il doit être saisi par écrit :

Via internet : engie.com/mediateur ou par lettre simple à l'adresse suivante :

Médiateur ENGIE - TSA 27601 - 59973 TOURCOING Cedex

En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès de ENGIE n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, vous pouvez saisir le Médiateur National de l'Energie - Libre réponse n° 59252 - 75443 PARIS Cedex 09 ou www.mediateur-engie.com

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie sur : www.energie-info.fr ou au numéro 0 800 112 212 (service & appel gratuits).